12

N° 13

LETTRE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL SIMEONI,

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE QUEBEC,

3 FEVRIER 1883.

(*Texte.*)

Illme ac Rme Domine,

Cum ex ephemeridibus noverim in proximo nonnullas electiones politicas in istis regionibus locum habitura, ut omne periculum amoveatur, ne quis forsan e clero indebita ratione sese in iis immisceat, haud inopportunum putavi eadem super re ad Te scribere. Idque eo magis perficiendum censeo quod Administrator diœcesis Trifluvianæ D. Caron, dum Episcopus absens erat, epistolam scripserat quae minime consentanea est Instructionibus per Supremam Congregationem Sancti Officii hac de re latis atque omnibus Provinciæ Quebecensis Episcopis communicatis, et quibus omnes adamussim inhærere jussit SSmus D. N. Leo XIII, uti constat ex litteris a me ad A. T. datis die 13 Sept. ejusdem anni.

Qua quidem administratoris epistola etiam in præsens nonnullos abuti compertum est.

Profecto hanc rationem agendi probare minime possum, utpote quæ lugendis plane effectibus occasionem

præbere potest, atque pacem et concordiam inter catholicos non absque gravi animarum detrimento convellit.

Hinc Amplitudini Tuæ committo ut hanc S. Congregationis me tem SSmi D. N. praescriptionibus apprime conformem, eo modo quo tibi opportunius videatur, notam reddas, ut omnes in debito contineantur officio ac promptam obedientiam S. Sedi exhibeant.

Interim precor Deum ut te diutissime sospitet.

Romæ ex ædibus. S. C. de Propaganda Fide die 3 februarii 1883.

Uti frater addictissimus,

(Signat.) JOANNES CARD. SIMEONI, *Præfectus.*

(Subsign.) ✠ D. ARCHIEP. TYREN. *Secrius*

Illmo ac Rvmo.

P. D. ALEXANDRO TASCHEREAU,

Archiepiscopo Quebecensi.

Pro apographo,

C.-A. MAROIS, *Pter. Secretarius.*

(*Traduction.*)

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Ayant appris par les journaux que quelques élections doivent avoir lieu prochainement dans ce pays, j'ai cru opportun de vous écrire à ce sujet afin de prévenir tout danger que quelque membre du clergé ne s'y immisce d'une manière indue. Et je pense que cela est d'autant plus nécessaire que l'administrateur du diocèse des Trois-

Rivières, Mr. Caron, au mois de novembre 1881, pendant l'absence de l'évêque, a écrit une lettre qui n'est nullement conforme aux instructions données à ce sujet par la Suprême Congrégation du Saint Office et communiquées à tous les évêques de la Province de Québec et que Sa Sainteté Léon XIII a ordonné à tous de suivre fidèlement, comme on le voit par la lettre que j'ai adressée à votre Grandeur le 13 septembre de la même année.

Il est notoire que même à présent quelques personnes abusent de cette lettre de l'administrateur.

Je ne puis certainement pas approuver cette manière d'agir qui peut produire des effets très déplorables et qui, au grave détriment des âmes, détruit la paix et la concorde entre les catholiques.

C'est pourquoi je charge Votre Grandeur de faire connaître en la manière qui lui paraîtra plus opportune cette décision de la Sacrée Congrégation qui est absolument conforme aux prescriptions du Saint Père, afin que tous se tiennent dans les bornes tracées et s'empressent de montrer envers le Saint Siège l'obéissance qui lui est due.

Je prie Dieu de vous acccorder longue vie et prospérité.

Rome, de la S. C. de la Propagande, le 3 février 1883.

De Votre Grandeur,

le frère très dévoué,

JEAN CARDINAL SIMEONI, *Préfet.*

✠ D. ARCH. DE TYR. *Secrétaire.*

Illme et Rme,

Mgr ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.